prend la déclaration du ministre, si on tient compte qu'il avait dit, comme en fait foi la page précédente:

Or beaucoup d'entre nous,—et je ne m'exclus pas du nombre,—tiennent à des opinions peutêtre sans fondement aucun.

C'est peut-être là l'explication.

Pour ce qui est de la C.C.F., au cours de la présente discussion, plusieurs honorables députés nous ont accusés de vouloir imposer à la population canadienne un mode de réglementation qu'elle ne veut pas. Les faits prouvent le contraire. Nous représentons ici les gens qui nous ont élu et, jusqu'à un certain point, l'ensemble de la population. La population a exprimé son opinion au moyen de pétitions, de lettres, de réunionss publiques, nous incitant à résoudre sans retard le problème du coût de la vie. Comme l'honorable représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank) l'a admis il y a un instant, le Gouvernement devrait immédiatement réglementer les prix, tandis qu'il étudie la question. Tout ce que nous demandons, c'est qu'il prenne immédiatement des mesures de réglementation à l'égard des prix, en attendant que le Gouvernement ou un autre groupe de ce côté-ci de la Chambre ait trouvé un meilleur remède. Cette façon de procéder permettrait aux intéressés d'exprimer leur avis. Parce que nous pensons ainsi et que nous avons profité de l'examen de la présente résolution pour exposer nos vues, certains honorables députés nous prêtent toutes sortes d'arrière-pensées.

Je désire consigner dans les *Débats* un résumé du programme que nous exhortons le Gouvernement et la Chambre à adopter. Il servira de contre-proposition au projet du Gouvernement, c'est-à-dire, à la création du comité. Notre programme se résume à cinq articles. Nous conseillons au Gouvernement:

- De rétablir la régie des prix et les subventions à l'égard des articles de première nécessité.
- 2. D'étendre la régie des majorations, c'està-dire, des bénéfices là où il est impossible d'établir la régie générale des prix.
- 3. De supprimer ou d'abaisser les taxes indirectes, telle la taxe de vente, qui éprouve surtout les petits salariés. Voilà trois mesures que le Gouvernement pourrait prendre dès demain. Les dispositions en vertu desquelles il a constitué la Commission des prix et du commerce en temps de guerre l'autorisent à donner suite aux deux premières propositions, tandis qu'il pourrait exécuter la troisième une fois le budget déposé.

L'hon. M. MITCHELL: Quelle distinction établissez-vous entre une subvention et une

taxe de vente? La subvention, c'est à vrai dire, une taxe puisqu'il faut en acquitter le coût à même les impôts.

M. ZAPLITNY: Les deux sont tout à fait opposées. La prime au lait, par exemple, permet aux petits salariés d'obtenir un aliment qui, autrement, serait hors de portée. Quant à la taxe de vente, vous privez les gens du supplément qu'ils pourraient affecter à l'achat de cette denrée. Il s'agit donc de choses bien différentes.

L'hon. M. MITCHELL: Qui verse la prime?

M. ZAPLITNY: Tous les contribuables du pays.

L'hon. M. MITCHELL: Evidemment. Les ouvriers payent la prime.

M. ZAPLITNY: L'impôt sur le revenu frappe les contribuables selon leurs moyens, tandis que la taxe de vente grève tout le monde indistinctement, qu'on puisse ou non l'acquitter. On diffère d'avis à ce sujet. J'ai relevé dernièrement dans une publication intitulée The Letter Review, que certains honorables députés ont sans doute parcourue, un article à ce propos. Le rédacteur du journal prétend que le Gouvernement ne devrait pas répartir l'impôt suivant les moyens des contribuables mais le prélever là où il se ferait sentir le plus de façon que les gens se rendent compte de cet impôt. Je ne partage pas son opinion. Le ministre du Travail (M. Mitchell) lui, la partage peut-être. Dans ce cas, nous ne sommes pas d'accord.

L'hon. M. MITCHELL: Permettez-moi d'exprimer mon avis. Soyons logique. Subventionnons tout: nous auront tout gratuitement et tout le monde deviendra riche.

Une VOIX: Absurdités!

M. ZAPLITNY: Le ministre du Travail expose peut-être là un nouveau programme libéral; mais ce n'est pas ce que nous proposons. Nous sommes sérieux et le ministre ne devrait pas tenter de tourner notre proposition en ridicule. Nous croyons que la prime va de concert avec la régie, afin que le producteur qui a droit à un prix raisonnable pour ses denrées, ne perde pas, durant l'étape de la production, une partie de ce qui lui revient.

Les quatrième et cinquième points sont moins immédiats, mais, au fond, je les crois encore plus importants, car, à la longue, ils seront plus efficaces que tous les autres.

En quatrième lieu, nous devrions encourager les entreprises de coopération en faisant disparaître tous les obstacles qui entravent l'expansion des coopératives. Je reviendrai sur ce point dans quelques instants.

[M. Zaplitny.]